

Service Territoires

Loudéac Communauté Bretagne Centre
Mr Le Président
Mr HAMON Xavier
4 Boulevard de la Gare
22600 LOUDEAC

Objet : PLUih de Loudéac Communauté
Bretagne Centre
Avis sur modification n°3
Dossier suivi par :
Federica PERLETTA
02 96 79 22 18 / 06 31 18 07 17
federica.perletta@bretagne.chambagri.fr

Référence : FP/MC

Plérin, le 23 avril 2026

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, le 18 février 2026, le projet de modification de droit commun n°3 de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Après avoir analysé le document, nous souhaitons vous faire part de notre avis concernant la création de nouveaux STECAL

- Concernant le STECAL Ay sur la commune de MERLEAC, celui-ci concerne la création d'une nouvelle activité économique en secteur agricole. La mise en place d'un STECAL doit, à notre avis, permettre la prise en compte d'une activité déjà existante en zone rurale. Les nouvelles activités peuvent s'implanter sur les secteurs dédiés dans le document d'urbanisme. Dans ces conditions, nous sommes défavorables à la mise en place de ce STECAL en secteur agricole.
- Concernant le STECAL Ay sur la commune de PLOUGUENAST-LANGAST, vu la surface importante de ce secteur un classement en zone U nous semble plus adapté. A défaut il faudra redimensionner le STECAL pour ne prendre en compte que les surfaces bâties.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Adresse de correspondance :
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex

02 96 79 22 22
chambres-agriculture-bretagne.fr

Didier LUCAS
Président

